Accident de véhicule

Par SOMAALI

Bonjour,
Ma voiture était garée dans la rue, une autre voiture non assurée est rentrée dendans, le chauffeur de la voiture était dans un état d'ivresse et sans permis :(.
après l'accident le chauffeur est déscendu de sa voiture et n'arrivait pas à se tenir debout à cause de son ivresse. Juste aprés les pompiers sont venu avec la police et ils étaient temois de ce que s'est passé pour ma voiture. le lendemain la police m'a convoqué pour que je porte plainte contre le chaffeur et j'ai porté plainte.
Le 05 Main j'ai une audiance contre ce chauffeur.
Je voudrais connaitre mes droits ? je veux savoir si je peux avoir des dommages, car depuis cet accident et ma voiture a des problèmes mécaniques (aprés l'accident un expert de carosserie a estimé les frais de réparation à 2200 euros), Les problèmes mécanique comment je peux les prouver car l'expert a vu que l'état de la carosserie ?
je ne pouvais pas vendre ma voiure àa cause des ces dégat mécanique et de carrosseries !
J'aimerais bien connaitre si je peut être indémnisé gràace à tous ces dommage ?Je vous remercie d'avance.
Aymen

Par osram

Bonjour,

Il faut vous porter partie civile et demander des dommages et intérêts pour préjudice financier et moral.

Vous seul pouvez chiffrer ces préjudices en fonction de la garvité des faits.

Faites faire un devis par un garagiste.

Par Henriri

Hello !

Et bien sûr déclarer le problème à votre propre assurance...
Avez-vous une clause d'assistance juridique ? C'est le moment de l'activer.

A+

Par SOMAALI

Bonjour,
@Henriri, merci pour votre réponse, Malheureusement je n'ai pas de protection juridique ...
@Osram, merci éagamelement pour votre réponse. Effectivement le carossier a estimé les travaux (pièce + main d'oeuvres) à 2200 euros.
Est ce que je dois refaire un autre devis pour les problèmes mécaniques ?
Concernant les autres dommages (Pertes de la valeur de la voiture, je n'ai pas pu la vendre depuis l'accident car la voiture n'est toujours pas réparer), j'ai étét obligé d'acheter une autre voiture à 1000 euros de chez un particulier pour pouvoir aller au travail avec sans compter les dommages morale même si on était pas dans la voiture au moment de l'accident , tous cela parce que je ne suis pas assuré tout risuque donc mon assurance ne voulait m'avancer les frais sans que j'ai un jujement à mon faveur pourtant qu'ils ont bien la plainte dont la police est témoin ...
Merci d'avance pour vos réponse

Par osram

Oui, faites faire un devis mécanique.